



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Compte-rendu de la réunion du 16/01/26 –18H00 –en visio-conférence

Présents : François DESMORTIER (membre CSR), Eric DUCOS (responsable CFI), Patrick EVENO (responsable championnat), Michel KERISIT (responsable CSR et CSD 35), Joël LE DIOURON (trésorier), Rémy LE GUERNIC (CSD 29), Stéphane PUJOL (CSD 56), Alain TRICOIRE (CSD 22).

Absents excusés : Guinal BREST (responsable CRJ), Jean-Luc POTDEVIN (responsable CRA), Renan THEPAUT (président)

Absent : Michel KERDONCUFF (secrétaire général).

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Championnat par équipes : (temps alloué : 45 mn)*
 - *Litiges et brûlages des journées 4 à 7, phase 1*
 - *Classements et montées-descentes de fin de phase 1*
- 2- *Critérium Fédéral : (temps alloué : 30 mn)*
 - *Point sur le 2^{ème} tour*
 - *Féminines*
- 3- *Point sur les compétitions à venir (temps alloué : 30 mn)*
 - *Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (17/01/26 à THORIGNE-FOUILLARD)*
 - *Coupe et championnat de Bretagne vétérans (31/01/26 et 01/02/26 à PONTRIEUX)*
 - *4^{ème} tour du critérium fédéral de N2 seniors (14 et 15/03/26 à ST RENAN)*
 - *Top régional de détection (28/03/26 à VITRE)*
 - *Interclubs régionaux (25/04/26 dans le MORBIHAN)*
 - *Finales régionales par classements (26/04/26 dans le MORBIHAN)*
 - *Inter comités (23/05/26 à PERROS-GUIREC)*
 - *Championnat de Bretagne (13 et 14 juin 2026 à CONCARNEAU)*
 - *Titres régionaux par équipes (21/06/26 dans les Côtes d'Armor)*
- 4- *Règlements des compétitions (temps alloué : 15 mn)*
- 5- *Questions diverses*

Avant propos :

Michel KERISIT souhaite la bienvenue à tous les membres de la CSR et les remercie de leur présence. Il excuse Guinal BREST, Jean-Luc POTDEVIN et Renan THEPAUT qui ne pouvaient pas être présents.

1- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1.1- Litiges et brûlages des journées 4 à 7, phase 2

Journée 4 du 16/11/2025 :

PND-P1 : CPB RENNES 2 – TT KEMPERLE 1

TT KEMPERLE a disputé la rencontre avec 2 joueuses, ce qui est autorisé 2 fois par phase. C'était la 1^{ère} fois. Il n'y a donc pas de sanction.

R2-P1 : LA RICHARDAIS PING 1 – DOUARNENEZ TT 2

L'équipe de DOUARNENEZ TT 2 s'est présentée avec 3 joueurs seulement.

Décision : rencontre perdue par pénalité 14-0 et 0 point et application de l'amende prévue pour équipe incomplète.

R2-P3 : PPC KERHUON 4 – GDR GUIPAVAS 1

Le JA s'est trompé dans son n° de licence et la feuille n'est pas remontée sur GIRPE. La feuille n'a été saisie sur SPID que tard dans la soirée par le secrétaire du club de KERHUON.

Décision : application de l'amende prévue.

L'amende de 30 € pour feuille non saisie à 20h30 a été infligée au club.

A la réception du courrier, le secrétaire du club a contesté l'amende en disant qu'il n'avait pas pu saisir la feuille avant 22H car il avait autre chose à faire.

Michel a refusé d'annuler l'amende et il s'en est suivi un échange de mail avec le secrétaire qui a avancé des arguments à la limite de la mauvaise foi, affirmant notamment qu'il n'était pas au courant du règlement.

Le JA s'en est mêlé et a commencé à envoyer des mails alors que l'application de cette amende n'est absolument pas son problème, même si c'est lui qui a commis une erreur. C'est le club qui est responsable de la saisie de la feuille avant 20H30 le dimanche.

C'est Renan qui continue à recevoir des mails sans que Michel soit mis en copie.

Michel réaffirme que, compte tenu de la mauvaise foi du club, il n'est pas question d'enlever l'amende.

Journée 5 du 30/11/2025 :

R2-P3 : TA RENNES 5 – PPC KERHUON 4

L'équipe de PPC KERHUON 4 a déclaré forfait.

Décision : amende de 70 € et paiement à la ligue des frais de déplacement aller-retour au tarif de 0.30 € du km.

R3-P3 : JA MORDELLES 1 – AL PLONEOUR-LANVERN 1

Le JA a infligé un carton jaune à Florian COSSEC de PLONEOUR-LANVERN. Cela a entraîné une suspension d'une rencontre car c'était le 4^{ème}.

Cette suspension aurait dû s'appliquer pour la 6^{ème} journée ; mais, le courrier de suspension n'ayant été envoyé que le vendredi précédent cette journée, Michel a jugé préférable de n'appliquer la suspension que pour la 7^{ème} journée.

Le club a laissé passer la 6^{ème} journée et a demandé à la CSR l'annulation de la suspension pour vice de forme, arguant du fait que le carton n'avait pas été montré au joueur et que la suspension aurait dû être prononcée pour la 6^{ème} journée.

Michel leur a répondu que l'appel devait être prononcé devant la commission régionale de discipline.

Finalement, ils n'ont pas fait appel devant la commission régionale de discipline, estimant que leur mail suffisait.

La suspension a donc été maintenue pour la 7^{ème} journée et a été purgée.

R3-P3 : PLOGONNEC STT 1 – ESK ST POL DE LEON 1

Le club de ST POL DE LEON a posé des réserves sur l'éclairage un peu faible.

Décision : pas de suite

R3-P4 : AURORE VITRE 3 – TT GUEMENE S/SCORFF 1

Suite au forfait de Samuel REUX pour les doubles, le club de TT GUEMENE S/SCORFF n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Le JA a noté ce forfait en abandon et la feuille a été rectifiée sur SPID.

Décision : application de l'amende prévue.

Journée 6 du 14/12/2025 :

PND-P1 : TT KEMPERLE 1 – US VERN 2

L'équipe de l'US VERN 2 a déclaré forfait. Après discussion, la CSR estime que ce n'est pas le règlement sur les poules sans rencontres retours qui s'applique, mais celui sur les poules avec rencontres aller-retour, le club de KEMPERLE s'étant déplacé à VERN lors de la rencontre aller.

Décision : amende de 70 € et paiement au club de KEMPERLE des frais de déplacement aller-retour au tarif de 0.30 € du km.

Michel fait remarquer que cette amende, à laquelle le club de VERN ne s'attendait pas, risque d'entraîner la suppression de cette équipe pour la 2^{ème} phase.

R1-P2 : ES PLESCOP 1 – LANDERNEAU TT 1

Suite au forfait d'Alexis AUDIO pour sa 2^{ème} partie, le club de PLESCOP a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

R3-P1 : PENTHIEVRE-LAMBALLE TT 1 – RC BRIEC 1

Le JA s'est trompé de n° de licence, mais la feuille est quand même remontée sur SPID car ce n° de licence correspondait à quelqu'un.

Journée 7 du 11/01/2026 :

R1-P1 : THORIGNE-FOUILLARD TT 5 – TT LA BAIE YFFINIAC 1

Suite à l'abandon d'Alexis THIOLLET au cours du double, le club de TT LA BAIE YFFINIAC a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

R3-P1 : RC BRIEC 1 – GDR GUIPAVAS 2

Suite au forfait d'Ewen PLANTEC pour les doubles, le club de BRIEC n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : **application de l'amende prévue.**

R3-P1 : RC BRIEC 1 – GDR GUIPAVAS 2

Le JA, Alain PIPET, s'est trompé une nouvelle fois de n° de licence. La feuille n'a pas pu être remontée sur SPID, mais le club a tout de suite envoyé un mail à la ligue pour l'avertir du problème. C'est Eric qui a remonté la feuille après avoir rectifié le n° de licence

Décision : **pas d'amende infligée.**

1.2- Classements et montées-descentes de fin de phase 1

Michel KERISIT présente à la CSR les classements de la 1^{ère} phase. Ceux-ci figurent en annexe du compte rendu.

En messieurs, il y a 4 descentes de N3, ce qui a pour conséquence que seuls le 3^{ème} et le 4^{ème} de PN se maintiennent.

En R1, les 6^{èmes} descendent. En R2, 3 7^{èmes} sur 4 descendent. En R3, 3 7^{èmes} sur 6 descendent.

A priori, il n'y a pas de repêchage en N3 à prévoir pour la Bretagne.

En R2, l'équipe de RP FOUESNANT 5, qui a fini 1^{ère} de sa poule, ne peut pas monter en R1 car l'équipe 4 du club descend de R1. C'est donc le 2^{ème} de la poule, le CTT VANNES MENIMUR 2 qui monte en R1.

En dames, l'équipe de la TA RENNES, qui a terminé 1^{ère} de la poule de PN, refuse de monter en N2 et le club annonce que cette équipe ne repartira pas en 2^{ème} phase.

Le TT LOPERHET et le CPB RENNES engagent une équipe supplémentaire en 2^{ème} phase.

Il devrait donc y avoir 4 ou 5 équipes en PN en 2^{ème} phase, suivant la décision du club de VERN de maintenir ou pas son équipe en 2^{ème} phase. Le club doit donner une réponse ce week-end.

Les poules de nationale seront connues demain.

Les poules régionales de la 2^{ème} phase seront constituées mardi prochain à 10H chez Patrick.

2- CRITERIUM FEDERAL

2.1- Point sur le 2^{ème} tour

Seniors messieurs : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait non excusé), 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 2^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Seniors dames : 6 joueuses prévues, 6 présentes. 5 joueuses sur 6 étant d'Ille et Vilaine, ce tour a eu lieu dans le 35 au lieu du 29.

A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Juniors garçons : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 7 descentes de régionale

Juniors filles : 11 joueuses prévues, 9 présentes (2 forfaits excusés), 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Cadets : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 2^{ème} tour : 3 descentes de nationale 2, 9 descentes de régionale

Cadettes : 9 joueuses prévues, 9 présentes

A l'issue du 2^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Minimes garçons : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 2^{ème} tour : 4 descentes de nationale 2, 10 descentes de régionale

Minimes filles : 9 joueuses prévues, 9 présentes

A l'issue du 2^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Benjamins : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 2^{ème} tour : 3 descentes de nationale 2, 9 descentes de régionale

Benjamines : 12 joueuses prévue, 12 présentes

A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 1 descente de régionale

En seniors messieurs, le forfait non excusé est celui d'Edouard TRIBAILLER qui n'a pas trouvé de voiture pour l'amener. Compte tenu du contexte, la CSR décide de le considérer comme forfait excusé pour qu'il puisse disputer le 3^{ème} tour.

2.2- Féminines

Comme prévu, il y avait plus de féminines qu'au 1^{er} tour avec, notamment, un tableau complet en benjamines.

Pour la 1^{ère} fois, depuis très longtemps, il va même falloir faire descendre une joueuse en benjamines.

Pour le 3^{ème} tour, le nombre de féminines dans les tableaux devrait encore monter légèrement.

3- POINT SUR LES COMPETITIONS A VENIR

3.2- Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (17/01/26 à THORIGNE-FOUILLARD)

Comme il y a 2 ans, il sera organisé par le club corpo de CELAR SPORTS à THORIGNE-FOUILLARD qui prête sa salle. Le JA sera Michel KERISIT accompagné de Jean-Philippe SPEGAGNE comme RE. Le délégué de la compétition sera François DESMORTIER

Il y a 41 inscrits, ce qui est un chiffre correct.

Par contre, il a fallu supprimer le tableau féminin après avoir demandé leur avis aux deux seules joueuses engagées.

3.2- Coupe et championnat de Bretagne vétérans (31/01/2026 et 01/02/26 à PONTRIEUX)

Le JA sera Alain TRICOIRE pour les 2 jours. Il sera accompagné comme RE par Gildas LEGRAND les 2 jours et par Philippe HARNAY le dimanche.

Le délégué habituel, Alain TRICOIRE, étant JA ; c'est Michel KERISIT qui assurera ce rôle les 2 jours.

Les inscriptions étaient demandées pour le 15 janvier, mais il a fallu faire une relance aujourd'hui.

Le repas du dimanche midi aura lieu au restaurant à côté de la salle ; mais, celui-ci a exigé une liste définitive pour le 20 janvier et il facturera les repas s'il y a des absents. C'est un peu compliqué à gérer.

3.3- 4^{ème} tour du critérium fédéral de N2 seniors (14 et 15/03/26 à ST RENAN)

Le JA n'est pas connu de façon définitive pour le moment. Ça sera Gérard LE PAPE ou Jean-Luc POTDEVIN.

La recherche des arbitres est en cours.

3.4- Top régional de détection (28/03/2026 à VITRE)

Une réunion préparatoire avec la CRJ doit avoir lieu.

Le JA sera Jacques SORIEUX. Le délégué sera Catherine LORRE ou Guinal BREST.

3.5- Interclubs régionaux (25/04/2026 dans le MORBIHAN)

Il n'y a toujours pas d'organisateur à ce jour et ça devient urgent d'en trouver un.

Le JA n'est pas désigné non plus. Pour le poste de délégué, on va demander aux responsables de la CRJ, Catherine LORRE ou Guinal BREST

3.6- Finales régionales par classements (26/04/2026 dans le MORBIHAN)

Il n'y a toujours pas d'organisateur à ce jour et ça devient urgent d'en trouver un.

Le JA n'est pas désigné non plus. Personne ne se manifestant pour être délégué, Michel assurera ce rôle s'il le faut.

3.7- Inter comités (23/05/2026 à PERROS-GUIREC)

Le JA sera Dominique DREYER et le DE sera Alain TRICOIRE.

Pour le poste de délégué, on va demander aux responsables de la CRJ, Catherine LORRE ou Guinal BREST.

3.8- Championnat de Bretagne individuel (13 et 14/06/26 à CONCARNEAU)

Une réunion préparatoire est prévue à CONCARNEAU le mercredi 28 janvier à 14H.

Le JA prévu, Jean-Luc POTDEVIN, sera convié à cette réunion.

3.9- Titres régionaux par équipes (21/06/26 dans les CÔTES D'ARMOR)

Ils auront lieu à LAMBALLE-ARMOR ;

Le JA sera Vincent GOUSSET accompagné de Nadège LE GUILLOU comme RE. Le délégué, sous réserve de sa disponibilité sera Renan THEPAUT.

4- REGLEMENTS DES COMPETITIONS

4.1- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

Il s'avère que le règlement au sujet des forfaits (le joueur perd les points de la 1^{ère} partie pour laquelle il déclare forfait) n'est pas appliqué car le SPID n'intègre pas cette donnée et que le joueur ne perd pas de points si on saisit la partie en forfait. Pour que cela fonctionne, il faut transformer le 1^{er} forfait en abandon.

C'est ce que fait la Fédé, dans le championnat national, quand le joueur n'a pas envoyé de certificat médical.

La CSR décide de faire la même chose au niveau régional.

Concernant le paiement des frais de déplacements aller-retour en cas de forfait, la CSR décide de maintenir ce règlement, y compris en PN dames.

4.2- CRITERIUM FEDERAL

Eric pose la question de savoir comment il faut placer, au tour suivant, les joueuses et les joueurs qui ont déclaré forfait sur un tour et qui descendent d'une division. Actuellement, conformément à l'article 2.c), ils sont placés devant les joueuses et les joueurs se maintenant dans la division. Or, le règlement fédéral laisse plutôt à penser qu'il faut les placer immédiatement derrière la dernière joueuse ou le dernier joueur ayant plus de points licences que lui.

La zone faisant, pour le moment, la même chose pour la nationale 2, la CSR décide que ce soit discuté en réunion de zone et de s'aligner sur la décision.

Par ailleurs, comme en championnat par équipes, la perte de points pour le 1^{er} forfait ne fonctionne pas non plus.
La CSR décide d'appliquer la même règle que pour le championnat par équipes. Il faudra communiquer cette décision aux clubs.

5- **QUESTIONS DIVERSES :**

Michel informe la CSR de la suspension de Benjamin ZANETTI de la GV HENNEBONT car il a reçu un carton rouge du juge-arbitre lors du tournoi national de JEUMONT.

Comme il n'est pas numéroté, c'est lui qui a dû informer le joueur de sa suspension de tous les tournois pendant 2 mois.

Comme d'habitude, il a dû prononcer cette suspension automatique sans avoir plus de précisions sur les raisons de ce carton rouge.

Depuis Renan l'a informé que c'était pour insulte au JA et qu'il allait passer devant l'instance nationale de discipline.

La CSR confirme les dates des prochaines réunions.

La 3^{ème} réunion aura lieu le samedi 28 mars à 9H30 à LORIENT. La 4^{ème} réunion aura lieu le jeudi 11 juin à 18H00 en visio-conférence.

Comme il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée.

Fin de la réunion : 20h00.

Le Président de la CSR,
Michel KERISIT.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue et de la CSR
Comités et Présidents de Comités
Secrétariat LBTT